

Le ministre responsable permet à des adjoints du Bureau du premier ministre et à un groupe de députés conservateurs d'arrière-ban d'avoir plus d'influence à Postes Canada que les membres du conseil d'administration.

Tout cela est insensé, le gouvernement récolte aujourd'hui ce qu'il a semé, et il est responsable de ce gâchis. Il est donc urgent qu'un négociateur soit nommé dans les plus brefs délais pour apaiser les choses car, dans les circonstances actuelles, c'est le gouvernement qui est responsable de la violence et qui prouve ou son incompetence ou son irresponsabilité.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ON DEMANDE DE NE PAS ENVOYER DE BRISEURS DE GRÈVE EN ABITIBI

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, depuis plusieurs jours le service postal au Canada est perturbé par des grèves rotatives déclenchées par le Syndicat des postiers.

Pour la population et pour moi, les facteurs et les postiers sont populaires en Abitibi, ce sont des représentants fiables et ils ont une fonction sociale très particulière en région éloignée. Le facteur est souvent la seule personne qui rend visite aux gens les plus délaissés, aux personnes âgées et il lui arrive souvent de venir immédiatement en aide lorsqu'une personne est malade ou a besoin d'aide.

Depuis le début du conflit, la Société canadienne des postes ne respecte pas ses employés. Elle engage des briseurs de grève. Monsieur le Président, je mets en garde le président et ses collaborateurs de la Société canadienne des postes de ne pas employer cette tactique répugnante en Abitibi car c'est une façon de pourrir un conflit et d'empoisonner pour très longtemps le climat de travail.

La Société canadienne des postes devra suivre l'exemple de la législation du Québec qui interdit l'embauche des scabs au Québec.

Monsieur le Président, j'aimerais également adresser ce message d'aujourd'hui au ministre responsable de la Société canadienne des postes.

* * *

● (1405)

[Traduction]

LA COMMISSION DE DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

LE REJET DE LA RECOMMANDATION DE LAISSER CINQ SIÈGES À VANCOUVER

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, malgré les recommandations unanimes du comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, et l'appui du maire et du conseil municipal de Vancouver, l'appui

Article 21 du Règlement

du chef de l'opposition officielle (M. Turner) ici et à Victoria, l'appui du premier ministre de la Colombie-Britannique et celui du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), du député de Vancouver-Sud (M. Fraser) et de la ministre du Commerce extérieur (M^{lle} Carney), en faveur de l'octroi de cinq sièges à la ville de Vancouver, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales a rejeté cette recommandation, donc les opinions des habitants de Vancouver.

La ville de Vancouver est une ville en pleine croissance; il ne s'agit pas d'une ville dont la population diminue.

La Commission de délimitation des circonscriptions électorales a notamment dit ceci:

... les députés ont moins de difficulté à servir les petites circonscriptions, dans lesquelles les services gouvernementaux sont très accessibles, que les circonscriptions rurales très étendues et montagneuses.

Les circonscriptions rurales ont des problèmes, mais ils sont différents de ceux des circonscriptions urbaines. Dans ma circonscription, il y avait 2 600 nouveaux Canadiens l'année dernière, alors qu'il n'y en avait que 200 dans certaines autres circonscriptions. Ce sont les problèmes des villes pour les députés. Ils doivent être des ombudsmen. Ils doivent défendre les intérêts de leurs électeurs dans des domaines comme la santé, la prostitution, la criminalité, les problèmes bureaucratiques, les problèmes d'immigration et ainsi de suite.

C'est une mauvaise décision. C'est une décision malavisée. Elle ne sert vraiment pas les intérêts des habitants de Vancouver.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

LES PAYS DU TIERS MONDE—LE FONDS HUMANITAIRE CRÉÉ PAR LA SECTION CANADIENNE DES MÉTALLURGISTES UNIS D'AMÉRIQUE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, le fonds humanitaire créé récemment par la section canadienne des Métallurgistes unis d'Amérique constitue une façon nouvelle d'offrir une aide humanitaire aux habitants des pays du tiers monde affligés par la pauvreté.

Les syndiqués peuvent faire retenir 1c. l'heure de leur salaire. Si les 160 000 syndiqués y consentaient tous, on pourrait ainsi recueillir environ 3 millions de dollars par an, et il est probable que les organismes gouvernementaux verseraient en contrepartie le triple du montant de ces fonds privés.

L'initiative de ces métallurgistes mérite nos félicitations. Il vaut la peine de noter que d'autres organismes syndicaux, comme la Confédération des syndicats nationaux au Québec, appuient des programmes d'aide similaires.